

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

La Prévoyance sociale

Le loi sur les habitations à bon marché, qui vient d'être adoptée par le Parlement dans sa forme définitive, appartient, comme nous l'avons écrit, à cette nouvelle direction de la Prévoyance et de l'Assurance sociales que le gouvernement a donné à l'industrie et à l'agriculture, aux dépens de la médecine et du commerce.

Assurer aux ouvriers, aux petits employeurs, modestes propriétaires, des habitations modernes et saines, une maison où l'on peut vivre avec toute paix et des conditions, et à défaut de propriétaires, un appasement que la science moderne saura dispenser pour l'utilité publique et pour l'agrément de la vie; procurer ces biens à la multitude des familles laborieuses, quel admirable progrès, j'allais dire quel régal! Mais ravi parfaitement réalisable, si nous savions nous y appliquer avec générosité.

La loi, telle qu'elle a été conçue, fait appâti à l'industrie industrielle, provoque la migration des ouvriers vers les villes, accroît la pression sur le marché, de matières à bon marché.

Assurer l'assurance sociale, la sécurité des familles, c'est faire, aux ouvriers et employés qui résident devant propriétaires, elle accorde des facilités d'assurance à la retraite et aux enfants, en cas de mort de chef de famille, des facilités de conservation et de transmission de la propriété. La loi ajoute à une législation de nombreuses expositions d'intérêt.

Une pareille loi, on le comprendra, ne peut évidemment faire que l'assurance sociale bien étudiée. Pour permettre à l'exécution et par tous les degrés de l'application quotidienne, cette loi devra être étendue au maximum du domaine.

Les réglements seront préparés par un conseil supérieur, et certains ministres, sans doute, devront être nommés pour préparer l'application de la loi.

Nous avons donc un conseil supérieur des habitations à bon marché, et au-dessous de ce conseil supérieur, nous aurons des commissions administratives, chargées d'assurer l'application de la loi, et pour assurer la révolution de nos sociétés, nous devrons établir des commissions de l'assurance sociale. M. Pichot, ministre de l'Intérieur, pourra parvenir dans les prochaines semaines à proposer une loi.

C'est la direction de la Prévoyance et de l'Assurance sociale qui va appeler à élaborer des règlements, et, à condition que nous ne lui consacrons pas, pour le moment, une telle partie importante et plus sensible. Elle aura fort à faire : elle aura des difficultés sans nombre à résoudre, chaque jour et chaque mois, et plus encore, chaque année.

Elle aura, évidemment, à faire avec les réglementations, et, sans doute, avec l'application de la loi, et pour assurer l'application de la loi, et pour assurer l'application de la loi.

La préparation aux Caisses d'épargne, les prévisions d'assurances et de sociétés, tout ce qui concerne les sociétés de secours mutuels. Pourquoi pas les sociétés de secours mutuels, qui sont très nombreuses, et dont certaines ont déjà obtenu l'autorisation de l'assurance sociale, et pourtant toutes ces sociétés doivent nécessairement faire l'application de la loi, et pour assurer l'application de la loi.

Malheureusement, il n'y a rien de tel, pour

l'assurance sociale, que l'assurance sociale, et pour assurer l'application de la loi.

Malheureusement, il n'y a rien de tel, pour assurer l'application de la loi.

Malheureusement, il n'y a rien de tel, pour assurer l'application de la loi.

Malheureusement, il n'y a rien de tel, pour assurer l'application de la loi.

Malheureusement, il n'y a rien de tel, pour assurer l'application de la loi.

Malheureusement, il n'y a rien de tel, pour assurer l'application de la loi.

Malheureusement, il n'y a rien de tel, pour assurer l'application de la loi.

Malheureusement, il n'y a rien de tel, pour assurer l'application de la loi.

Malheureusement, il n'y a rien de tel, pour assurer l'application de la loi.

Malheureusement, il n'y a rien de tel, pour assurer l'application de la loi.

Malheureusement, il n'y a rien de tel, pour assurer l'application de la loi.

LE CARNET D'UN CITADIN LEUR TOLÉRANCE

Il y a longtemps déjà que nous avons dit pour la première fois que le secrétariat de l'Assemblée pointait, faut l'avouer, l'état des choses les plus atroces de l'habitation dans les plus atroces de l'habitation.

Avoir une pierre où reposer sa tête, ne pas être bâillotté du soir au matin contre des feuilles mortes par les vents contraires, avec son existence fortement gênée et freinée dans un tronc délabré et dans des racines végétives de l'arbre de la patrie, c'est bien là le plus efficace argument contre les révoltes de l'esprit.

Il faut que cette révolte, as meute de l'opposition, soit à côté de la police doctrinaire, le plus anti-liberté, le plus anti-social, le plus anti-démocrate.

Il y a longtemps déjà que nous avons prétendu que les catholiques militaires étaient les gens les plus intolérants du monde, n'importe pas en leur faveur de penser à tirer une boule de patient Jeux de Naissance, leur morture.

Ces intranquis en matière religieuse sont tout à fait à côté de la police doctrinaire, mais ce n'est pas ce que les trois derniers.

À la religion du Christ dont ils se prétendent les fervents adorateurs, ils opposent la disqualification de leurs conceptions droites.

Leur tolérance, si l'on peut dire, est l'opposé de la sévérité des décrets militaires actifs, comme le demande M. François Deloche, lorsque la question fut à l'ordre du jour.

M. J. Pichot, le député de la deuxième circonscription d'Haussignac, nous offre un exemple de l'état d'âme — pardons d'employer ce cliché — des chefs de partis.

Voici la lettre qu'il vient d'adresser à l'éditeur de *L'Avant*:

Jules MARTIN.

LE MERITE INDUSTRIEL

M. Henri Dupont, directeur au ministère des travaux publics, a prononcé devant l'Assemblée syndicale, la distribution solennelle des récompenses aux ouvriers méritants.

Sur le rapport de M. Bertrand, conseiller d'Etat à l'Intérieur des chambres syndicales de l'industrie et du bâtiment, M. le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, M. J. Pichot, a décreté que l'ordre du mérite industriel sera décerné à tous les ouvriers qui auront été distingués par leur travail et leur initiative.

Le décret a été signé le 15 juillet.

Cette récompense maintient, nous sentons, toutes les dispositions générales de la loi de 1894, et en modifie quelques-unes.

Mon Cher Monsieur,

Un travail de l'ouvrier du Nord, l'apogée qu'il atteint à la veille de la Chambre des députés, le décret de l'Assemblée syndicale, la distribution solennelle des récompenses aux ouvriers méritants.

Sur le rapport de M. Bertrand, conseiller d'Etat à l'Intérieur des chambres syndicales de l'industrie et du bâtiment, M. le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, M. J. Pichot, a décreté que l'ordre du mérite industriel sera décerné à tous les ouvriers qui auront été distingués par leur travail et leur initiative.

Le décret a été signé le 15 juillet.

Cette récompense maintient, nous sentons, toutes les dispositions générales de la loi de 1894, et en modifie quelques-unes.

Mon Cher Monsieur,

Un travail de l'ouvrier du Nord, l'apogée qu'il atteint à la veille de la Chambre des députés, le décret de l'Assemblée syndicale, la distribution solennelle des récompenses aux ouvriers méritants.

Sur le rapport de M. Bertrand, conseiller d'Etat à l'Intérieur des chambres syndicales de l'industrie et du bâtiment, M. le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, M. J. Pichot, a décreté que l'ordre du mérite industriel sera décerné à tous les ouvriers qui auront été distingués par leur travail et leur initiative.

Le décret a été signé le 15 juillet.

Cette récompense maintient, nous sentons, toutes les dispositions générales de la loi de 1894, et en modifie quelques-unes.

Mon Cher Monsieur,

Un travail de l'ouvrier du Nord, l'apogée qu'il atteint à la veille de la Chambre des députés, le décret de l'Assemblée syndicale, la distribution solennelle des récompenses aux ouvriers méritants.

Sur le rapport de M. Bertrand, conseiller d'Etat à l'Intérieur des chambres syndicales de l'industrie et du bâtiment, M. le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, M. J. Pichot, a décreté que l'ordre du mérite industriel sera décerné à tous les ouvriers qui auront été distingués par leur travail et leur initiative.

Le décret a été signé le 15 juillet.

Cette récompense maintient, nous sentons, toutes les dispositions générales de la loi de 1894, et en modifie quelques-unes.

Mon Cher Monsieur,

Un travail de l'ouvrier du Nord, l'apogée qu'il atteint à la veille de la Chambre des députés, le décret de l'Assemblée syndicale, la distribution solennelle des récompenses aux ouvriers méritants.

Sur le rapport de M. Bertrand, conseiller d'Etat à l'Intérieur des chambres syndicales de l'industrie et du bâtiment, M. le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, M. J. Pichot, a décreté que l'ordre du mérite industriel sera décerné à tous les ouvriers qui auront été distingués par leur travail et leur initiative.

Le décret a été signé le 15 juillet.

Cette récompense maintient, nous sentons, toutes les dispositions générales de la loi de 1894, et en modifie quelques-unes.

Mon Cher Monsieur,

Un travail de l'ouvrier du Nord, l'apogée qu'il atteint à la veille de la Chambre des députés, le décret de l'Assemblée syndicale, la distribution solennelle des récompenses aux ouvriers méritants.

Sur le rapport de M. Bertrand, conseiller d'Etat à l'Intérieur des chambres syndicales de l'industrie et du bâtiment, M. le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, M. J. Pichot, a décreté que l'ordre du mérite industriel sera décerné à tous les ouvriers qui auront été distingués par leur travail et leur initiative.

Le décret a été signé le 15 juillet.

Cette récompense maintient, nous sentons, toutes les dispositions générales de la loi de 1894, et en modifie quelques-unes.

Mon Cher Monsieur,

Un travail de l'ouvrier du Nord, l'apogée qu'il atteint à la veille de la Chambre des députés, le décret de l'Assemblée syndicale, la distribution solennelle des récompenses aux ouvriers méritants.

Sur le rapport de M. Bertrand, conseiller d'Etat à l'Intérieur des chambres syndicales de l'industrie et du bâtiment, M. le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, M. J. Pichot, a décreté que l'ordre du mérite industriel sera décerné à tous les ouvriers qui auront été distingués par leur travail et leur initiative.

Le décret a été signé le 15 juillet.

Cette récompense maintient, nous sentons, toutes les dispositions générales de la loi de 1894, et en modifie quelques-unes.

Mon Cher Monsieur,

Un travail de l'ouvrier du Nord, l'apogée qu'il atteint à la veille de la Chambre des députés, le décret de l'Assemblée syndicale, la distribution solennelle des récompenses aux ouvriers méritants.

Sur le rapport de M. Bertrand, conseiller d'Etat à l'Intérieur des chambres syndicales de l'industrie et du bâtiment, M. le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, M. J. Pichot, a décreté que l'ordre du mérite industriel sera décerné à tous les ouvriers qui auront été distingués par leur travail et leur initiative.

Le décret a été signé le 15 juillet.

Cette récompense maintient, nous sentons, toutes les dispositions générales de la loi de 1894, et en modifie quelques-unes.

Mon Cher Monsieur,

Un travail de l'ouvrier du Nord, l'apogée qu'il atteint à la veille de la Chambre des députés, le décret de l'Assemblée syndicale, la distribution solennelle des récompenses aux ouvriers méritants.

Sur le rapport de M. Bertrand, conseiller d'Etat à l'Intérieur des chambres syndicales de l'industrie et du bâtiment, M. le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, M. J. Pichot, a décreté que l'ordre du mérite industriel sera décerné à tous les ouvriers qui auront été distingués par leur travail et leur initiative.

Le décret a été signé le 15 juillet.

Cette récompense maintient, nous sentons, toutes les dispositions générales de la loi de 1894, et en modifie quelques-unes.

Mon Cher Monsieur,

Un travail de l'ouvrier du Nord, l'apogée qu'il atteint à la veille de la Chambre des députés, le décret de l'Assemblée syndicale, la distribution solennelle des récompenses aux ouvriers méritants.

Sur le rapport de M. Bertrand, conseiller d'Etat à l'Intérieur des chambres syndicales de l'industrie et du bâtiment, M. le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, M. J. Pichot, a décreté que l'ordre du mérite industriel sera décerné à tous les ouvriers qui auront été distingués par leur travail et leur initiative.

Le décret a été signé le 15 juillet.

Cette récompense maintient, nous sentons, toutes les dispositions générales de la loi de 1894, et en modifie quelques-unes.

Mon Cher Monsieur,

Un travail de l'ouvrier du Nord, l'apogée qu'il atteint à la veille de la Chambre des députés, le décret de l'Assemblée syndicale, la distribution solennelle des récompenses aux ouvriers méritants.

Sur le rapport de M. Bertrand, conseiller d'Etat à l'Intérieur des chambres syndicales de l'industrie et du bâtiment, M. le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, M. J. Pichot, a décreté que l'ordre du mérite industriel sera décerné à tous les ouvriers qui auront été distingués par leur travail et leur initiative.

Le décret a été signé le 15 juillet.

Cette récompense maintient, nous sentons, toutes les dispositions générales de la loi de 1894, et en modifie quelques-unes.

Mon Cher Monsieur,

Un travail de l'ouvrier du Nord, l'apogée qu'il atteint à la veille de la Chambre des députés, le décret de l'Assemblée syndicale, la distribution solennelle des récompenses aux ouvriers méritants.

Sur le rapport de M. Bertrand, conseiller d'Etat à l'Intérieur des chambres syndicales de l'industrie et du bâtiment, M. le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, M. J. Pichot, a décreté que l'ordre du mérite industriel sera décerné à tous les ouvriers qui auront été distingués par leur travail et leur initiative.

Le décret a été signé le 15 juillet.

Cette récompense maintient, nous sentons, toutes les dispositions générales de la loi de 1894, et en modifie quelques-unes.

Mon Cher Monsieur,

Un travail de l'ouvrier du Nord, l'apogée qu'il atteint à la veille de la Chambre des députés, le décret de l'Assemblée syndicale, la distribution solennelle des récompenses aux ouvriers méritants.

Sur le rapport de M. Bertrand, conseiller d'Etat à l'Intérieur des chambres syndicales de l'industrie et du bâtiment, M. le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, M. J. Pichot, a décreté que l'ordre du mérite industriel sera décerné à tous les ouvriers qui auront été distingués par leur travail et leur initiative.

Le décret a été signé le 15 juillet.

Cette récompense maintient, nous sentons, toutes les dispositions générales de la loi de 1894, et en modifie quelques-unes.

Mon Cher Monsieur,

Un travail de l'ouvrier du Nord, l'apogée qu'il atteint à la veille de la Chambre des députés, le décret de l'Assemblée syndicale, la distribution solennelle des récompenses aux ouvriers méritants.

Sur le rapport de M. Bertrand, conseiller d'Etat à l'Intérieur des chambres syndicales de l'industrie et du bâtiment, M. le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, M. J. Pichot, a décreté que l'ordre du mérite industriel sera décerné à tous les ouvriers qui auront été distingués par leur travail et leur initiative.

Le décret a été signé le 15 juillet.

Cette récompense maintient, nous sentons, toutes les dispositions générales de la loi de 1894, et en modifie quelques-unes.

Mon Cher Monsieur,

Un travail de l'ouvrier du Nord, l'apogée qu'il atteint à la veille de la Chambre des députés, le décret de l'Assemblée syndicale, la distribution solennelle des récompenses aux ouvriers méritants.

Sur le rapport de M. Bertrand, conseiller d'Etat à l'Intérieur des chambres syndicales de l'industrie et du bâtiment, M. le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, M. J. Pichot, a décreté que l'ordre du mérite industriel sera décerné à tous les ouvriers qui auront été distingués par leur travail et leur initiative.

Le décret a été signé le 15 juillet.

Cette récompense maintient, nous sentons, toutes les dispositions générales de la loi de 1894, et en modifie quelques-unes.

Mon Cher Monsieur,

Un travail de l'ouvrier du Nord, l'apogée qu'il atteint à la veille de la Chambre des députés, le décret de l'Assemblée syndicale, la distribution solennelle des récompenses aux ouvriers méritants.

Sur le rapport de M. Bertrand, conseiller d'Etat à l'Intérieur des chambres syndicales de l'industrie et du bâtiment, M. le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, M. J. Pichot, a décreté que l'ordre du mérite industriel sera décerné à tous les ouvriers qui auront été distingués par leur travail et leur initiative.

Le décret a été signé le 15 juillet.

Cette récompense maintient, nous sentons, toutes les dispositions générales de la loi de 1894, et en modifie quelques-unes.

Mon Cher Monsieur,

Un travail de l'ouvrier du Nord, l'apogée qu'il atteint à la veille de la Chambre des députés, le décret de l'Assemblée syndicale, la distribution solennelle des récompenses aux ouvriers méritants.

Sur le rapport de M. Bertrand, conseiller d'Etat à l'Intérieur des chambres syndicales de l'industrie et du bâtiment, M. le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, M. J. Pichot, a décreté que l'ordre du mérite industriel sera décerné à tous les ouvriers qui auront été distingués par leur travail et leur initiative.

Le décret a été signé le 15 juillet.

Cette récompense maintient, nous sentons, toutes les dispositions générales de la loi de 1894, et en modifie quelques-unes.

Mon Cher Monsieur,

Un travail de l'ouvrier du Nord, l'apogée qu'il atteint à la veille de la Chambre des députés, le décret de l'Assemblée syndicale, la distribution solennelle des récompenses aux ouvriers méritants.

Sur le rapport de M. Bertrand, conseiller d'Etat à l'Intérieur des chambres syndicales de l'industrie et du bâtiment, M. le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, M. J. Pichot, a décreté que l'ordre du mérite industriel sera décerné à tous les ouvriers qui auront été distingués par leur travail et leur initiative.

Le décret a été signé le 15 juillet.

Cette récompense maintient, nous sentons, toutes les dispositions générales de la loi de 1894, et en modifie quelques-unes.

Mon Cher Monsieur,

Un travail de l'ouvrier du Nord, l'apogée qu'il atteint à la veille de la Chambre des députés, le décret de l'Assemblée syndicale, la distribution solennelle des récompenses aux ouvriers méritants.

Sur le rapport de M. Bertrand, conseiller d'Etat à l'Intérieur des chambres syndicales de l'industrie et du bâtiment, M. le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, M. J. Pichot, a décreté que l'ordre du mérite industriel sera décerné à tous les ouvriers qui auront été distingués par leur travail et leur initiative.

Le décret a été signé le 15 juillet.

Cette récompense maintient, nous sentons, toutes les dispositions générales de la loi de 1894, et en modifie quelques-unes.

Mon Cher Monsieur,

Un travail de l'ouvrier du Nord, l'apogée qu'il atteint à la veille de la Chambre des députés, le décret de l'Assemblée syndicale, la distribution solennelle des récompenses aux ouvriers méritants.

Sur le rapport de M. Bertrand, conseiller d'Etat à l'Intérieur des chambres syndicales de l'industrie et du bâtiment, M. le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, M. J. Pichot, a décreté que l'ordre du mérite industriel sera décerné à tous les ouvriers qui auront été distingués par leur travail et leur initiative.

Le décret a été signé le 15 juillet.

Cette récompense maintient, nous sentons, toutes les dispositions générales de la loi de 1894, et en modifie quelques-unes.

Mon Cher Monsieur,

Un travail de l'ouvrier du Nord, l'apogée qu'il atteint à la veille de la Chambre des députés, le décret de l'Assemblée syndicale, la distribution solennelle des récompenses aux ouvriers méritants.

Sur le rapport de M. Bertrand, conseiller d'Etat à l'Intérieur des chambres syndicales de l'industrie et du bâtiment, M. le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, M. J. Pichot, a décreté que l'ordre du mérite industriel sera décerné à tous les ouvriers qui auront été distingués par leur travail et leur initiative.

Le décret a été signé le 15 juillet.

Cette récompense maintient, nous sentons, toutes les dispositions générales de la loi de 1894, et en modifie quelques-unes.

Mon Cher Monsieur,

Un travail de l'ouvrier du Nord, l'apogée qu'il atteint à la veille de la Chambre des députés, le décret de l'Assemblée syndicale, la distribution solennelle des récompenses aux ouvriers méritants.

Sur le rapport de M. Bertrand, conseiller d'Etat à l'Intérieur des chambres syndicales de l'industrie et du bâtiment, M. le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, M. J. Pichot, a décreté que l'ordre du mérite industriel sera décerné à tous les ouvriers qui auront été distingués par leur travail et leur initiative.

Le décret a été signé le 15 juillet.

Cette récompense maintient, nous sentons, toutes les dispositions générales de la loi de 1894, et en modifie quelques-unes.

Mon Cher Monsieur,

Un travail de l'ouvrier du Nord, l'apogée qu'il atteint à la veille de la Chambre des députés, le décret de l'Assemblée syndicale, la distribution solennelle des récompenses aux ouvriers méritants.

Sur le rapport de M. Bertrand, conseiller d'Etat à l'Intérieur des chambres syndicales de l'industrie et du bâtiment, M. le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, M. J. Pichot, a décreté que l'ordre du mérite industriel sera décerné à tous les ouvriers qui auront été distingués par leur travail et leur initiative.

Le décret a été signé le 15 juillet.

Cette récompense maintient, nous sentons, toutes les dispositions générales de la loi de 1894, et en modifie quelques-unes.

Mon Cher Monsieur,

Un travail de l'ouvrier du Nord, l'apogée qu'il atteint à la veille de la Chambre des députés, le décret de l'Assemblée syndicale, la distribution solennelle des récompenses aux ouvriers méritants.</p